

# La facturation électronique en Région de Bruxelles-Capitale

Module 2     Mettre en place la facturation électronique  
au sein de votre administration

easy.brussels, l'agence de simplification administrative et  
d'amélioration de l'expérience usagers - [www.easy.brussels](http://www.easy.brussels)



Que signifie la facturation  
électronique pour vous  
**administration**  
bruxelloise?

---



1

En tant qu'administration,  
vous avez un rôle dans l'adoption de la  
facturation électronique en  
Région de Bruxelles-Capitale



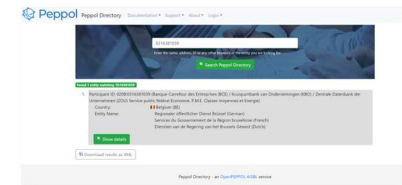
**Vous devez être capable de recevoir des factures électroniques**

- Être inscrit sur Mercurius



- ❑ Pour savoir si votre administration est déjà inscrite, introduisez le n° d'entreprise sur le site Peppol:

<https://directory.peppol.eu/public>



- ❑ Pour inscrire votre administration, complétez le formulaire sur le site de Mercurius:

<https://apps.digital.belgium.be/forms/show/bosa/mercurius-registration>



En tant qu'administration,  
vous avez un rôle dans l'adoption de la  
facturation électronique en  
Région de Bruxelles-Capitale



1

## Vous devez être capable de recevoir des factures électroniques

- Être inscrit sur Mercurius
- Intégrer les factures électroniques dans votre système comptable pour garantir une gestion automatisée



Contactez votre fournisseur de services IT pour obtenir des conseils.

*Si pas encore possible d'intégrer les factures électroniques dans votre logiciel comptable, par défaut Mercurius convertit les factures reçues pour vous les envoyer en PDF.*

En tant qu'administration,  
vous avez un rôle dans l'adoption de la  
facturation électronique en  
Région de Bruxelles-Capitale



1

**Vous devez être capable de recevoir des factures électroniques**

- Être inscrit sur Mercurius
- Intégrer les factures électroniques dans votre système comptable pour garantir une gestion automatisée

2

**Vous devez informer vos fournisseurs de leur obligation de vous envoyer des factures au format électronique**

- Clause dans les cahiers des charges
- Clause sur les bons de commande
- Communication pour informer et guider les fournisseurs

3

**Vous devez refuser les factures reçues par e-mail ou courrier postal**



Aidez-vous de la checklist disponible sur le site <https://be.brussels/fr/facturation-electronique/administration>



**Que signifie la facturation  
électronique pour les  
entreprises – fournisseurs  
qui envoient des factures  
aux administrations?**



Les entreprises qui envoient des factures ont l'obligation de le faire au format électronique



- Les entreprises-fournisseurs doivent envoyer leurs factures au format électronique, c'est-à-dire via le réseau Peppol et au format XML.

*Une facture envoyée par e-mail au format PDF n'est pas considérée comme une facture électronique.*

- Les entreprises ont 3 options pour envoyer une facture électronique:
  1. Via leur système ERP
  2. Via un logiciel de comptabilité compatible avec l'envoi de factures via le réseau Peppol
  3. Via la plateforme en ligne Mercurius (encodage manuel)



Plus d'informations et liste de logiciels compatible dans le guide sur la facturation électronique sur <https://be.brussels/fr/facturation-electronique>

## En résumé



**En tant qu'administration publique**, vous devez:

- Être capable de recevoir des factures au format électronique
- Communiquer à vos fournisseurs leur obligation de vous envoyer des factures électroniques
- Former les équipes de finances et comptabilité pour qu'ils refusent les factures envoyées dans un autre format (papier, e-mail,...)



Les **entreprises – fournisseurs** qui travaillent avec une entreprise publique doivent envoyer leurs factures au format électronique c'est-à-dire via le réseau Peppol et au format XML-UBL.

Elles peuvent le faire via leur système ERP, via un logiciel de comptabilité compatible avec l'envoi de factures électroniques, ou en encodant manuellement leur facture sur la plateforme en ligne de Mercurius.





# Plus d'informations sur la facturation électronique: <https://be.brussels/fr/facturation-electronique>

